



RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES
CHAMBRES DE COMMERCE^{MC}

Régime d'assurance collective

Le Régime d'assurance collective est accessible et exclusif aux membres. Il est particulièrement compétitif auprès des clientèles suivantes, qui sont délaissées par les assureurs :

Le Régime d'assurance collective des chambres de commerce est accessible et exclusif aux membres. Il est particulièrement compétitif auprès des clientèles suivantes, qui sont délaissées par les assureurs :

- PME de 50 employés ou moins
- Entreprises agricoles en exploitation toute l'année.
- Permanences des OBNL et associations
- Travailleurs à domicile
- Travailleurs autonomes avec revenu stable

Le Régime d'assurance collective des Chambres de commerce obtient un taux de renouvellement de 95% auprès de ses membres, comparativement au marché canadien qui se situe à 60 %. Pourquoi choisir un programme standard ou payer vos frais médicaux et dentaires avec des dollars après impôt si le Régime des Chambres de commerce peut mieux vous servir ?

C'est plus de
29 000
PME
assurées
provenant de plus de
900
chambres
au Canada

Si vous savez déjà quel type de protection vous intéresse et que vous désirez connaître les taux, contactez votre courtier exclusif, monsieur
Léolin Cool au

418 801-8778 ou par courriel à
leolin@coolavantages.com

**DEMANDEZ VOTRE
SOUSSION ICI**